



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Mars 2024
L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt du mois de Mars

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Procurations	4
VOTES	29
POUR	28
CONTRE	/
ABSTENTION	1
Date de convocation	14/03/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SPAGNOU Daniel, Maire

PRESENTS: MM/Mmes SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.
PROCURATIONS : M. Jean-Pierre BOY à M. Bernard CODOUL, Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU, M. Hugo PICHON à Mme Léa PAYAN, Mme Stéphanie SEBANI à Mme Stéphanie FERAUD
ABSENTS EXCUSES :
Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance

2024-03-17 SF

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET CAMPING

Après avoir entendu le compte financier de l'exercice 2023, présenté le 20 mars 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente :
* un excédent de fonctionnement cumulé de
* un déficit d'exploitation cumulé de **-172 857,19 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-136 320,33 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	-36 536,86 €
A) EXCEDENT AU 31.12.2023 affecté comme suit	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)	
B) DEFICIT AU 31.12.2023	-172 857,19 €

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Daniel SPAGNOU